



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 851

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6^e jour du mois de mai 2024, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 851 intitulé « Règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	2 avril 2024
Adoption du règlement	6 mai 2024
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	5 juillet 2024

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 15 juillet 2024.

Nancy Vallières, directrice des finances et greffière-trésorière adjointe